

LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE
BUREAU DES INSCRIPTIONS ET DE L'AFFECTATION SCOLAIRE
440 NORTH BROAD STREET, SUITE 111
PHILADELPHIA, PA 19130

Danielle N. Seward
Chef député

Téléphone: 215-400-4290

Fax: 215-400-4291

École Primaire Penn Alexander
Processus d'inscription à la maternelle 2019

Vous trouverez ci-dessous les directives et les échéances qui régiront la procédure de candidature et de sélection pour inscrire les élèves dans les salles de classe de la maternelle de l'École Primaire Penn Alexander (PAS) pour l'année scolaire 2019-2020.

Calendrier du processus de loterie à la maternelle de Penn Alexander	
Dates d'inscription :	Du mardi 22 janvier 2019 au vendredi 8 février 2019
Le personnel de l'école envoie par courrier électronique la liste finale à OSEP	Le 13 février
Le district scolaire traite les demandes	Les 14-15 février
Envoi de lettres de loterie aux maisons des étudiants:	Vendredi 22 février

Conditions générales d'Utilisation

- Seuls les enfants résidant dans le bassin versant PAS sont admissibles à la loterie. Toutes les demandes reçues après le vendredi 08 février 2019 seront placées sur une liste d'attente. Deux preuves de résidence dans la zone de recrutement sont requises lors de la soumission du matériel d'enregistrement. La présentation de deux preuves de résidence au moment de l'ouverture de l'école est également requise.
- Le Bureau de l'éducation de la petite enfance dressera une liste des élèves du programme Head Start résidant dans le bassin versant de Penn Alexander, qui seront donnés à l'école. Le Bureau de l'éducation de la petite enfance informera également leurs centres du calendrier d'inscription du PAS à la maternelle.
- Le Bureau des services spécialisés dressera une liste des élèves d'intervention précoce qui résident dans le bassin versant de Penn Alexander et les remettra à l'école. Le Bureau des services spécialisés informera également les centres du calendrier d'inscription à la maternelle de l'École Primaire Penn Alexander.
- Les documents d'inscription Head Start et Intervention précoce doivent être reçus avant la date limite. Les demandes reçues après le 08 février 2019 seront placées sur une liste d'attente. Deux preuves de résidence dans la zone de recrutement sont requises lors de la soumission du matériel d'enregistrement.
- Cet avis sera revu chaque année et affiché sur le site Web du district scolaire lorsque celui-ci aura annoncé l'inscription à la maternelle au plus tard le 1er décembre. Tous les avis seront traduits dans les huit langues principales du district.
- Tous les formulaires d'inscription doivent être retournés à PAS au plus tard à la date limite, entre 8h00 et 15h00.
- Toutes les décisions d'admission ne seront communiquées par écrit que par courrier postal au domicile de l'élève. Les décisions d'admission ne seront pas communiquées par téléphone ni de lettres d'admission aux parents qui se présenteront au Bureau de l'inscription et du placement des élèves.